

partie de ceuf présentement attribués aux départements. Les départements sont maintenus avec leur organisation actuelle.

LES SOUS-PRÉFETS SONT SUPRIMÉS
Les sous-préfets sont supprimés et les attributions de ces postes dévolues aux préfets. Ceux-ci ont le moyen de faire passer les attributions de ces postes dans les départements et de les tenir en contact étroit avec les municipalités dans les départements. Quant à la mesure de la suppression, elle sera prise par un décret du secrétaire-général.

Les intérêts départementaux sont pleinement sauvegardés par M. Richard, le juge, et les Conseils généraux pourront toujours s'écarter au moyen des ressources départementales, les travaux dont l'exécution aurait été confiée par le Conseil régional.

Un pantouf à reçu du plomb dans l'aile

IL FERA DEUX MOIS DE PRISON ET PAIERA MILLE FRANCS D'AMENDE ET CINQUANTE MILLE FRANCS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS.
Paris, 4 janvier. — La loi Chamberlain, qui a supprimé les sous-préfets, a été appliquée à la commune de Bébert, dans le département de la Seine. M. Salomon Slouchansky, photographe, polonais d'origine, payait pour la location des locaux qu'il occupait, 120, boulevard Sébastopol, en 1915, six mille francs; en 1919, dix mille francs; et en 1920, il obtenait un bail de quinze années pour 17.000 francs.

En mars 1920, M. Slouchansky sous-locat ce bail à M. Pierrat, négociant en chaussures, qui payait mille francs par mois. Le locataire stipulait la location de ces locaux pour 7.000 francs par mois, soit 84.000 francs par an, plus les charges, plus l'entretien, et prévoyait, en cas de rupture de contrat, cinquante mille francs de dommages-intérêts.

Une clause de ce contrat déclarait que M. Pierrat ne pourrait pas prévaloir des lois et décrets présents et futurs, même en cas de mobilisation.

M. Pierrat trouvant que ce contrat était un peu trop strict, poursuivait M. Slouchansky de près. M. Slouchansky, qui avait, en réalité, délégué son bail, mais son fonds de commerce. Le tribunal a admis cette thèse et a condamné M. Slouchansky à deux mois de prison et mille francs d'amende.

M. Pierrat, partie civile, demandait à la fois Chamberlain de fixer un nouveau prix de bail; le tribunal se déclara incompetent; mais dans ses attendus, il mentionnait que M. Pierrat avait signé un véritable « contrat de panique » et accordé à M. Pierrat cent cinquante mille francs de dommages-intérêts.

La fin d'une vagabonde

ASSASSINÉE ET BRULÉE DANS UNE MAISON ABANDONNÉE
Toulouze, 4 janvier. — Dans une maison abandonnée de la rue Maréchal, à Toulouze, on a trouvé le cadavre de Marie Monod, née à Bouliers (Puy-de-Dôme), raccommodée de parapluies. Le cadavre portait au visage de nombreuses coupes et des blessures aux jambes et au bassin.

Deux chanteurs ambulants, un homme et une femme, sont recherchés comme les auteurs présumés du meurtre.

LE DÉSARMEMENT ALLEMAND

Kes Alliés vont décider de l'attitude à prendre
UNE CONFÉRENCE DE PREMIERS MINISTRES VA SE RÉUNIR À PARIS
Londres, 4 janvier. — On apprend de source officielle que la conférence des premiers ministres alliés se réunira à Paris, le 10 janvier. Elle examinera à fond le rapport du Maréchal Foch sur le désarmement allemand et les autres questions relatives au désarmement de l'Allemagne. La question des réparations sera à nouveau examinée.

Il a été décidé également d'une façon définitive que la situation grecque sera passée en revue.

La réponse allemande à la note française

Paris, 4 janvier. — Le gouvernement allemand a remis une réponse à la note française, demandant l'Allemagne, sur un certain nombre de points importants, n'a pas rempli ses engagements qu'elle avait assumés par le traité de paix et par le protocole de Spa. Sur ces différents points, le gouvernement allemand fait de bruyants serments, mais ne donne rien.

La réponse dit en terminant : « Le gouvernement allemand ne veut pas croire que le protocole de Spa ait eu pour objet d'exiger de l'Allemagne l'impossible. Il est évident qu'il est impossible de le remplir à la lettre. Le gouvernement a fait tout son possible. Le gouvernement français, dans sa note du 31 décembre, prétend que les promesses de Spa n'ont pas été strictement remplies. Le gouvernement allemand rappelle que, d'après les propres déclarations des gouvernements alliés, il s'agit d'engagements volontaires, et non de engagements stricts. Le gouvernement allemand peut dire de toute confiance qu'il a, en toute loyauté, fait son possible ».

On a volé en Allemagne pour un million de radium

Zurich, 4 janvier. — On a volé à la clinique de Zurich un million de radium, sous la forme de tubes dans lesquels se trouvait pour un million de radium.

Une forte récompense est promise à qui le découvrirait.

DE LONDRES À LONDRES EN MOINS DE 4 HEURES

C'EST CE QUE PEUT FAIRE UN NOUVEAU AÉROPLANE GEANT ALLEMAND
On dit dans le « Daily Mail » que la fabrication d'un aéroplane géant allemand, capable de faire un voyage de Londres à Londres en moins de 4 heures, est en cours de construction.

Les Mousquetaires au Couvent

VERNON ANGLAISE EN IRLANDE
Londres, 4 janvier. — On mande de Dublin : Avec les plus grands succès, les troupes ont fait leur entrée dans le couvent de la Madeleine, à Dublin, le 31 décembre. Les troupes sont arrivées vers 11 heures du soir au portail du Monastère, et ont donné l'ordre d'ouvrir. Elles ont commencé à entrer et ont fait leur entrée dans le couvent, pendant que les canons militaires pénétraient dans le couvent.

Dernière Heure

POLICIERS ET BANDIT

Comment fut pris « Bebert » le voleur de bijoux
LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

On amenait d'autre part la capture mouvementée à Paris, d'un bandit recherché depuis longtemps. Albert Béguin, dit « Bebert », qui avait été arrêté à la gare de l'Est, fut conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

LA DENONCIATION INATTENDUE
Dans le matin d'un samedi à la gare de l'Est, deux militaires accompagnés d'un gendarme, qui cherchaient à sortir de la gare par la porte des messageries. Conduits au commissariat spécial, ils furent reconnus par le commissaire qui leur fut remis un mandat de perquisition qui leur fut remis. L'un des militaires, qui s'appelait Bebert, fut arrêté et conduit au commissariat. On lui demanda s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit qu'il avait un bijou qu'il avait volé à la gare.

tant que d'Arcole, sous Voreux, 2. Ainsi que son collègue, il sera poursuivi pour provocation, coups et blessures.

PAPILLES DE LA M...
M. le receveur de canton de Roubaix-Est, rue du Moulin, 180, paiera aux papilles de la Nation les contributions qui leur sont accordées, dans la limite de 100 francs, à partir du 15 janvier, de 9 h. à 12 h. Le dimanche matin, 6 janvier, de 9 h. à 12 h.

CONSULTATION DE NOURRISSONS
La consultation des nourrissons pour le secteur de l'Est, aura lieu le mercredi 10 janvier, de 10 heures à 12 heures, école Maternelle, rue Kicher.

La vie moins chère
Voir aux annonces, tarif des Cokes de la Société Roubaissienne d'Éclairage. 13.197.

LA CAISSE D'ÉPARGNE
Voici le compte-rendu des opérations de la Caisse d'Épargne de Roubaix donné à l'Assemblée générale.
Au 31 janvier, il était de 44.401.000 francs, soit 30.381.722 fr. au cours de l'année, il a été reçu 24.835.125 fr. ; il a été remboursé 10.267.189 fr. Les intérêts, payés pendant l'année, ont été de 1.000.000 francs. Les intérêts représentés par les titres de la Caisse d'Épargne de Roubaix, au 31 janvier, s'élevaient à 1.000.000 francs. L'augmentation de 2.480 dépenses et une augmentation d'encaisse de 15.549.017 francs. Le taux de l'intérêt est maintenant de 4,55 % ; on espère le porter bientôt à 4,50 %. La plus-value de solde est de plus de 16 millions.

TOURCOING
CHARRON À DOMICILE
Rectification.
Contrairement à ce qui a été annoncé, l'inscription du secteur 3 se fera en entier, dans la seule journée de lundi 10 janvier. Cartes grises le matin, cartes roses le soir.

DEUX BANDITS ET UNE VOLEUSE
« RENTRÉE » EN BELGIQUE
La gendarmerie belge a arrêté, hier, à la mairie de Tourcoing, trois individus, dont l'un était français. Ce sont les nommés : Emile Dupont, âgé de 25 ans, né à Paris, et Henri Dignon, âgé de 32 ans, né à Flévy (Aisne), déclarés par le parquet de la Seine pour homicide volontaire, et Lucie Vanloo, 34 ans, née à Lille, réclamée pour vol par le parquet de Lille. Ils étaient à la prison de Forest (Bruxelles).

ACCIDENT
Hier matin, vers 7 heures 30, en descendant du tramway de la rue de la République, un cycliste, âgé de 65 ans, demeurant rue du Général Soubas, 80, est tombé et s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Carotte a fait transporter le blessé à l'hôpital, après un transport provisoire.

ENCORE UN VELO SUBLISÉ
Une bicyclette a été soustraite hier, de la cour de M. Albert Flament, métayer, rue de Gand, 142.

Autour de Roubaix-Tourcoing
WATTELOS
AU SUJET D'UNE MORT MYSTÉRIEUSE
Une arrestation.
Hier soir, mardi, la police de Wattelos a procédé à l'arrestation du nommé Louis Duchesne, 47 ans, ouvrier à la manufacture des Glaces Lisés du Nord, et demeurant chez son père, 84, rue des Trois-Bouillies, à Wattelos.

Louis Duchesne a été remis à la police de Roubaix, qui a ouvert une enquête au sujet de la mort parvenue dans des conditions mystérieuses, à Roubaix, d'une femme qui entretenait des relations avec ledit Duchesne.

PIGEONS VOYAGEURS
M. Emile Tybret, 47 ans, a été arrêté hier, pour avoir volé un pigeon voyageur, rue de Thionville, 40.

LES ACCIDENTS
Paul Durandin, homme d'équipe, blessé par un camion de la rue de la République, a été admis à l'hôpital de Roubaix. M. le docteur Carotte a fait transporter le blessé à l'hôpital, après un transport provisoire.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS
Les prochaines séances de consultations de nourrissons auront lieu aux dates suivantes :
Toucoing, le 6 janvier, à 10 heures, pour la première série et à 10 heures pour la deuxième série.
Centre : jeudi 7 janvier, à 14 heures et dimanche 10 janvier, à 10 heures et à 16 heures pour la deuxième série.

VOLEUR DE CHARRON
Le sieur Jean Hinkeloer, 47 ans, fleur, demeurant rue de Longue-Halle, 47, a été arrêté hier matin, porteur d'un sac contenant une quarantaine de kilos de charbon, qui venait de dérober, par escalade, dans l'enceinte de la gare-annexe.

VOL DE GARIBARDI
M. Céléstine Desbarbiers, directeur de la Société « Gouvernand frères », rue du Tiffon, 43, à Tourcoing, a porté plainte pour vol d'une pièce de tissu en garibardi, valant 1.333 fr. 80, commis lundi soir, vers 10 heures 30, sur un camion en stationnement rue de l'Espérance.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES ANNALES
C'est demain, jeudi, qu'aura lieu, dans la salle Pierre-Destommes, rue de Soubise, la seconde conférence des Annales. Elle sera faite par M. Jules Truffier, M. Georges Berr, secrétaire de la Comédie Française, révélera douze faits de la vie.

TAMPONNÉ PAR UN AUTO
M. Stéphane Douche, 51 ans, peintre, demeurant place du Trichon, 11, s'appuyait à la rampe d'un tramway, à la Madeleine, quand un auto, conduit par un chauffeur, a tamponné le sieur Douche, qui a été blessé à la tête et à la jambe. Il a été transporté à l'hôpital de la Madeleine, où il a été soigné.

L'AFFAIRE DU CAFÉ DU BELVEDÈRE
Le nommé Doidicque, qui, dans la soirée du 27 janvier, avait tenté d'assommer le tenancier du café du Belvédère, et avait été arrêté par la police, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 500 francs. Son compagnon, qui avait tenté de frapper le tenancier, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 500 francs. C'est un sieur Henri Herman, 30 ans, demeurant à Paris, qui a été condamné.

Cette question qui est devenue plus importante qu'on ne le suppose, d'est toute la question des intérêts des consommateurs.

En effet, si le législateur ne prend pas des mesures pour protéger les consommateurs, les intérêts des consommateurs seront sacrifiés à ceux des producteurs.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

On a vu, en effet, que les producteurs ont pu augmenter leurs prix, sans que les consommateurs aient pu bénéficier de la baisse des prix.

tois principaux est une garantie contre l'écoulement des marchés prouté tout simplement l'existence de ces capitalistes de l'époque.

J'aurai prochainement l'occasion d'expliquer la question des abattements industriels.

Appel aux Employés Auxiliaires de la Reconstitution
M. F. Haudin, Préfet du Nord
Lille, 1er janvier 1921.
Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un questionnaire que vous voudrez bien remplir et renvoyer à l'adresse ci-dessous indiquée. Ce questionnaire a pour objet de recueillir vos impressions sur la situation des employés auxiliaires de la Reconstitution, et de vous faire connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour améliorer leur situation.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921.

Le questionnaire est adressé à M. le Préfet du Nord, à Lille, 1er janvier 1921